

ASSEMBLEE GENERALE DU LABORATOIRE LEON BRILLOUIN – ORPHEE

en vue du rassemblement national des délégués de laboratoire

9 mars 2009

Préambule : L'AG des personnels de LLB-Orphée dénonce les insultes et les mensonges contenus dans le discours de N. Sarkozy du 22 janvier 2009. Ce discours marque la tentative de baser une politique sur un tissu d'approximations grossières, de généralisations hâtives et de contre-vérités manifestes. Les personnels de LLB-ORPHEE condamnent la mise en place d'une politique d'affaiblissement structurel de l'enseignement supérieur et de la recherche, ils condamnent la politique de démantèlement des grands organismes, les projets de découpages et les suppressions de postes qui accroissent la précarité dans la recherche et l'enseignement supérieur.

L'assemblée générale de LLB-Orphée (28 présents) mandate 3 délégués pour la réunion nationale des délégués de laboratoire du JEUDI 12 MARS 2009 à PARIS, sur la base des motions suivantes, **adoptées à l'unanimité.**

Sur les emplois supprimés au budget 2009

(1) Nous demandons le **rétablissement des 1030 emplois supprimés au budget 2009 des EPST et des universités**, non pas en CDI sur la base d'une enveloppe budgétaire, mais en postes statutaires à partir du 1er juillet 2009 ; Il faut un plan pluriannuel de création d'emplois statutaires permettant la résorption de la précarité et une révision de la politique d'allocation des moyens, incluant une revalorisation des carrières

(2) Nous demandons **l'abandon des plans de suppressions de postes au CNRS** (850 prévus sur 5 ans), **l'abandon du système des chaires université-CNRS** et le rétablissement de tous les emplois de chargés de recherche supprimés au titre des chaires

(3) Nous sommes opposés à la multiplication des **contrats précaires** qui, allant bien au-delà des nécessités de la mobilité internationale, nuisent à la continuité des politiques scientifiques des laboratoires

Sur les organismes de recherche et les TGIR

(4) Nous demandons le **maintien du rôle des organismes** de recherche publique (CNRS, INSERM, INRA, CEA, etc.) et des partenariats équilibrés sous forme d'UMR entre les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche et le maintien des EPST comme « opérateurs de recherche » et « agence de moyens ». Le CNRS en particulier doit continuer de couvrir toutes les disciplines et assurer la continuité thématique.

(5) Nous demandons que **les budgets récurrents de fonctionnement des laboratoires** permettent de mener une politique scientifique cohérente, sans le recours systématique aux financements sur projets courts. Cela inclut la nécessité de développer le nombre de postes statutaires permanents dans les fonctions techniques et administratives au CNRS et dans les universités, éléments indispensables au bon fonctionnement des laboratoires.

(6) Nous demandons une politique des **Très Grandes Infrastructures de Recherche (TGIR)** ambitieuse et définie pour le long terme, sans abrupts changements de politique budgétaire.

(7) Nous sommes très attachés au maintien du **statut d'UMR CEA-CNRS de LLB-Orphée** et demandons à nos tutelles les moyens financiers et humains nécessaires au bon fonctionnement et au développement performant de LLB-Orphée.

Sur la LRU

(8) Nous demandons l'abrogation de la loi LRU ET l'adoption d'une nouvelle loi qui devra instituer un véritable équilibre des pouvoirs au sein de l'Université et de la Recherche. Cette nouvelle loi devra être conforme aux aspirations exprimées par les universitaires, les chercheurs, les BIATOSS, les ITA et les étudiants. Il est impératif que cette nouvelle loi soit élaborée après consultation et de véritables négociations.

Sur le statut des enseignants-chercheurs et la formation des enseignants

(9) Nous demandons le retrait du projet de décret statutaire des enseignants-chercheurs, et l'élaboration d'un nouveau texte par négociation avec tous les intéressés.

(10) Nous demandons le retrait du projet de réforme de la formation des enseignants et des concours de recrutement ainsi que le maintien des cadres nationaux des diplômés et des statuts.

Sur le projet de contrat doctoral

(11) Nous demandons l'abandon du nouveau projet de contrat doctoral, qui prévoit notamment une période d'essai de 3 mois sous le contrôle des présidents d'université, et l'élaboration d'un texte garantissant tous les droits des docteurs et favorisant leur insertion.

Sur l'ANR (Agence Nationale de la Recherche)

Considérant que l'ANR devient peu à peu le seul moyen d'obtenir, sous forme de contrats courts, des ressources indispensables aux équipes et que l'ANR conduit à un pilotage excessif des thématiques par des experts non représentatifs ;

Considérant que l'ANR pourrait financer des projets surgissant d'un développement soudain, imprévu, d'une thématique mais qu'elle doit s'appuyer sur des budgets des laboratoires leur permettant d'avoir une visibilité budgétaire à long terme pour leurs projets ;

(12) Pour que les organismes de recherche (EPST, EPIC, universités) retrouvent leur rôle prééminent dans la politique scientifique nationale nous demandons **le reversement de la grande majorité du budget ANR à ceux-ci**, et l'augmentation réelle de « programmes blancs » non fléchés par le ministère.

Sur l'AERES (Agence d'évaluation de la Recherche et de l'enseignement supérieur) et le rôle du Comité National

Considérant que l'AERES a un fonctionnement opaque, qu'elle est constituée de responsables désignés entièrement par le pouvoir politique, que les premières évaluations ont conduit à des situations ridicules eues égard à l'incompétence de certains « experts » ou au temps accordé aux visites des laboratoires ;

(13) Nous demandons une évaluation « **par les pairs** », sur des bases scientifiques, par le comité national de la recherche scientifique (CoNRS) et par la commission nationale des universités (CNU) et donc la **restitution de l'intégralité des prérogatives** du CoNRS et des instances scientifiques des autres organismes pour l'évaluation des équipes et des laboratoires.

Sur l'appel du 9 février de la C3N pour un moratoire des expertises ANR et AERES

(14) Les personnels de LLB-Orphée, réunis en AG, soutiennent le moratoire des expertises à l'ANR et à l'AERES. Chaque évaluateur pressenti ou potentiel est invité à signifier personnellement son engagement dans ce moratoire par un courrier électronique adressé aux responsables de ces deux agences, avec copie au ministre.

Les trois délégués du LLB pour la réunion nationale des délégués des laboratoires du 12 mars 2009 sont :

NOM	PRENOM	organisme	statut
(1) KLOSEK	Vincent	CEA	Ingénieur CEA
(2) CHABOUSSANT	Grégory	CNRS	Chargé de recherche
(3) GAUTROT	Sébastien	CNRS	Assistant-Ingénieur